

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

79 B 146

Entre les soussignés :

serrec 190700

31 JUIL. 2008

* **Madame Anny FAYET** née le 1^{er} août 1957 à CLERMONT FERRAND (63000) de nationalité française mariée avec Monsieur Roland **MINE**, né le 1^{er} mars 1957 à THIERS (63300) sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT FLOUR L'ETANG (63520) le 9 juillet 1983 demeurant ensemble à NERONDE SUR DORE (63120) lieudit « Chavagnat »

ci-après dénommée « le cédant »

d'une part,

* **Monsieur Michel BARTHELEMY** né le 29 juin 1976 à CLERMONT-FERRAND (63) de nationalité française marié avec Madame Marie-Pierre RABAIX, née le 27 novembre 1977 à BEAUMONT (63110) sous le régime de la séparation de biens selon contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT ELOY LES MINES le 29 juin 2002 demeurant ensemble à PONT DU CHATEAU (63430) 2 rue Torte.

ci-après dénommé « le cessionnaire »

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

La Société d'Etudes de Révision et d'Expertise Comptables « **SEREC** », Société à responsabilité limitée au capital de 180 000 euros dont le siège social est à CLERMONT FERRAND (63063) 3 rue Patrick Depailler - Parc Technologique de La Pardieu, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT FD sous le numéro 316 420 322 suivant acte sous SSP du 26 juin 1979.

Le capital actuel de la société fixé à 180 000 euros est divisé en 11 250 parts sociales de 16 euros nominal.

Sa durée est de 30 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand.

L'objet social de la société est ainsi défini : l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes telles que définies par les textes législatifs et réglementaires

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

CESSION DE PARTS

Madame Anny MINE, soussignée de première part, cède et transporte, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit à **Monsieur Michel BARTHELEMY**, soussigné de seconde part, la pleine propriété d'une part sociale lui appartenant dans la société SEREC

Le cédant déclare qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner et que la part sociale cédée est libre de tous nantissements comme de tout droit quelconque pouvant en empêcher la cession.

Le conjoint commun en biens du cédant donne son consentement à la cession constatée et à la perception du prix par son conjoint conformément à l'article 1424 du Code Civil, mais sans se porter co-cédant.

np. AP

.../...

AGREMENT DES ASSOCIES

Conformément à l'article 21 des statuts de la société, la présente cession a été agréée par les associés suivant délibération en date de ce jour.

ORIGINE DE PROPRIETE

Pour l'enregistrement, le cédant déclare que la part cédée lui a été attribuée lors d'une cession intervenue en date du 3 mai 1994.

JOUISSANCE

Par la présente cession, le cessionnaire devient propriétaire à compter de ce jour, avec tous les droits qui y sont attachés. Il aura, notamment, seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de CINQUANTE EUROS (50 €) payable comptant ce jour.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

La présente cession de parts sera déposée en deux exemplaires au greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT FERRAND.

ENREGISTREMENT

La présente cession de parts est soumise au droit fixe d'enregistrement de 25 euros.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur demeure et siège social respectifs énoncés en tête des présentes.

Fait à CLERMONT FERRAND en six exemplaires originaux, le 16 juin 2008.

*Lu et approuvé
bon pour cession une part sociale
bon pour quittance
Anny MINE*

*lu et approuvé
Bon pour cession 1 part sociale
Bon pour quittance*

*lu et approuvé
bon pour acceptation
de cession
Michel BARTHELEMY*

*lu et approuvé
Bon pour acceptation
de cession.*

Enregistré à : SIE CLERMONT-FERRAND NORD OUEST

Le 25/06/2008 Bordereau n°2008/403 Case n°8

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

Le Comptable

Ext 1960


